

Il faudra encore une séance pour les formalités traditionnelles : mais la béatification de Jeanne d'Arc pour le printemps de l'année prochaine est désormais assurée.



L'Assomption de la Sainte Vierge



Les Révérends Pères de l'Assomption ont reçu du R. P. Emmanuel Bailly, leur supérieur général, l'excellente nouvelle suivante qu'ils communiquent dans leur *Bulletin de l'alumnat* du Sacré-Cœur de Jésus, à Taintignies :

« Sur la demande récente de cent mille Brésiliens et après beaucoup d'autres suppliques anciennes et nouvelles des évêques et des fidèles de tous les points du monde, le Pape est préoccupé de mettre à l'étude la proclamation du dogme de l'Assomption.

« Pour lui, sa conviction est faite : *Io sono convintissimo*, m'a-t-il dit. Il considère deux points déjà acquis : « L'Assomption est la conséquence de l'Immaculée Conception ; la tradition universelle et constante de l'Eglise existe. »

Avec tous les enfants de Marie nous nous réjouissons de cette nouvelle, après laquelle nos cœurs soupirent depuis si longtemps. Nous savons bien et nous sentons bien que notre Mère est au ciel en corps et en âme ; le corps si pur de l'Immaculée ne pouvait pas subir les morsures du tombeau ; mais néanmoins ce nous sera une ineffable joie que d'entendre le Souverain Pontife Pie X proclamer comme dogme catholique l'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Ce sera comme le prélude de certaines prévisions :

Pie IX fut le Pape de l'Immaculée Conception ;

Léon XIII fut le Pape du Rosaire ;

Pie X serait-il le Pape des triomphes de Marie ?



Décret de l'Index



La Sacrée Congrégation des Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de la Sainte Eglise romaine, préposés et délégués par Notre Saint Père Pie X et le Saint-Siège à l'Index des livres de doctrine pernicieuse, pour les proscrire, les expur-